

CHARTRE

Dehors! 2016

Rencontres de spectacles *très vivants*.

La spécificité de ces Rencontres est de proposer la mutualisation de moyens comme principe de réalisation, tant dans une visée pratique, que politique, dans le but de promouvoir le travail des compagnies professionnelles de spectacle vivant de la région.

N'ayant à l'heure actuelle, aucune lisibilité sur les mutations en marche liées à la fusion des régions Rhône Alpes et Auvergne et en attente des conséquences, nous garderons comme territoire de référence l'ancienne Région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Haute-Savoie, Loire, Isère, Rhône, Savoie) pour les candidatures des compagnies.

Cette Charte a pour objet de définir des règles de fonctionnement ainsi qu'une base commune d'engagement pour les Rencontres professionnelles « DEHORS ! » qui auront lieu à Portes les Valence du 18 au 22 août prochain. Elle sera approuvée et signée par tous les membres présents de chaque compagnie pour valider votre candidature.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Au niveau administratif :

Chaque compagnie doit se considérer en **autoproduction** promotionnelle et est responsable, de ce fait, de ses démarches administratives : DUE, assurances, droits d'auteurs et droits voisins (nous attirons l'attention sur le fait que l'an dernier la SACD a réclamé directement aux compagnies le paiement des droits inhérents à leur spectacle.) Elle doit être en mesure de fournir les attestations relatives à ses assurances, les habilitations de son personnel, les extraits de registre de sécurité de ses équipements.

Une fois la programmation arrêtée, un contrat de coréalisation sera signé entre l'organisation de Dehors (représentée par les Vertébrées) et chaque compagnie programmée. Elle définit nos responsabilités respectives.

Au niveau financier :

La compagnie participante accepte le **principe de la mutualisation des recettes et des dépenses**. Chaque année nous avons équilibré recettes et dépenses, en dégageant un bénéfice marginal. Ce bénéfice est partagé entre les compagnies sur le principe d'une part par personne et par jour de présence (ex : environ 30 € en 2011/ 104 € en 2015. Ce chiffre, dépendant des recettes, est variable !).

Le budget global 2015 était d'environ 49 000 € :

- Recettes: 16 000 € de finances publiques, environ 11 000€ d'entrées aux spectacles (prix libre), 5 000€ liés aux ventes de bar, restauration et crêpes.
- Dépenses : repas de tous les participants (artistes, bénévoles et organisateurs de Dehors, et seulement eux...), fournitures nécessaires aux ventes (buvette, crêpes), location d'appoint de matériel technique, consommables techniques et bureautiques, outils de communication, salaires des postes de chargés de coordination, diffusion, administration, régie technique et générale, et frais de déplacements.

NB: par souci de transparence, nos budgets (prévisionnels et réalisés) sont disponibles sur simple demande auprès des organisateurs (dehors@lesvertebres.fr).

Charte 2016

ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE

De façon générale, la compagnie s'engage à s'inscrire dans une démarche de mutualisation et de responsabilité collective. **Concrètement, il s'agira de participer à la préparation, au montage, au déroulement et au démontage de l'événement dans sa globalité en dehors des contingences de son propre spectacle.**

En amont de l'événement :

La compagnie s'engage :

- A adhérer et respecter le principe de mutualisation : faire lire, valider, et signer cette charte par **tous les membres** de la compagnie participant au spectacle (avec nom, prénom et fonction), afin que chacun sache sur quelles bases il s'engage,
- A fournir toutes les données artistiques, administratives, techniques et logistiques relatives à sa structure et à l'accueil de son spectacle dans les délais demandés (cf. fiche de renseignement compagnie),
- A indiquer le matériel et les compétences que la compagnie peut partager avec le collectif,
- A promouvoir le projet collectif « DEHORS ! » auprès de son propre réseau de professionnels, de son public sur le territoire, et là où la compagnie sera amenée à jouer avant l'évènement. Ainsi, elle s'insérera dans la démarche de **mutualisation des actions de communication et de diffusion**,
- A avoir les outils de promotion et assurer un travail de prospection pour son propre spectacle en vue de sa venue à Dehors !,
- A accepter de jouer après avoir pris connaissance des conditions techniques auprès des organisateurs,
- A prévoir ses outils de communication et les fournitures nécessaires pour toute la durée de l'évènement.

Pendant les Rencontres :

Les membres de la compagnie s'engagent :

- A être présents et disponibles toute la journée en dehors de ses temps de jeu, du 18 au 22 Août inclus,
- A participer au **montage du site les 16 et 17 août** (mise en place des infrastructures, déco, ...)
- A prendre une part dans la répartition des tâches collectives quotidiennes (régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette, crêpes...) durant toute la durée du festival,
- A accepter la mutualisation des moyens techniques (son/lumière) pour faciliter l'enchaînement des spectacles,
- A prendre en charge de façon autonome son hébergement sur place, sachant qu'un gymnase nous sera ouvert, prévoir le nécessaire de couchage, si vous choisissez cette option,
- A respecter les horaires de montage, démontage et de jeu des spectacles, ainsi que les horaires et rendez-vous pour l'organisation globale des Rencontres (créneaux de bénévolat, réunions d'équipe, rencontres professionnelles...),
- A participer au démontage le 23 août,
- A respecter le voisinage et les horaires de fermeture du site.

ENGAGEMENT DU COMITE D'ORGANISATION

En amont de l'événement :

- A prendre en charge la base organisationnelle nécessaire à la mise en œuvre des Rencontres à l'année : production, administration, programmation, plan de communication, régie générale,
- A respecter son calendrier prévisionnel pour assurer la programmation, la communication et l'organisation des Rencontres,
- A étudier toutes les candidatures et leur donner des réponses motivées,
- A se rendre disponible pour répondre aux interrogations des équipes artistiques,

Charte 2016

- A informer les compagnies des moyens techniques et logistiques qui peuvent être fournis par l'organisation, et de ceux qu'elles doivent amener,
- A fournir les outils de communication dans des délais raisonnables et les transmettre aux compagnies sélectionnées (visuel, affiche,...),
- A mettre en place des partenariats avec des structures sociales et éducatives locales pour favoriser l'accessibilité des Rencontres aux habitants du territoire et faire bénéficier des spectacles le maximum de publics différents.
- A assurer une communication ciblée sur l'ensemble de l'événement et des spectacles aux réseaux de professionnels des organisateurs.

Pendant les Rencontres :

- A assurer la régie générale de l'événement (organisation technique, logistique, humaine) du montage au démontage du site,
- A organiser tous les postes de régie, accueil public, sécurité, entretien, catering, buvette...
- A mettre en place un espace dédié aux professionnels pour la promotion des spectacles programmés,
- A coordonner et participer à l'animation des temps de Rencontres organisés avec les compagnies
- A centraliser les données nécessaires à l'évaluation de l'événement (nombre de spectateurs, recettes, articles de presse, fichier programmeurs...).
- A prendre en charge les repas des compagnies et des bénévoles du 16 au 23 août 2016. Si la compagnie est accompagnée par des personnes (amis, enfants, conjoints), celle-ci devra en informer l'organisation en amont et sera facturée 4.50€ TTC par repas et par personne.

Fait à :

Le :

Nom de la compagnie :

Noms, prénoms, fonctions et signatures des membres :

Rappel : La clôture de l'appel à participation est le 22 avril 2016. L'inscription de votre spectacle à Dehors ! ne pourra être validée qu'à réception de cette charte lue et signée par tous les membres de la compagnie, accompagnée de la fiche de renseignement compagnie (téléchargeable sur : dehorsblog.wordpress.com), et de la fiche technique du spectacle que vous souhaitez jouer. Une réponse vous sera transmise individuellement mi mai selon le calendrier que nous avons fixé.